

**DEMANDE DE PRISE EN CHARGE
 D'UN ENFANT PRESENTANT UNE ALLERGIE OU UNE PATHOLOGIE
 ALIMENTAIRE**

Objectif : Mettre en œuvre une démarche simple et rapide pour assurer au plus vite la prise en charge de votre enfant et assurer sa sécurité. Afin de répondre à cette prise en charge, veuillez suivre les indications ci-dessous :

Certificat Médical :

- **Joindre à cette demande la prescription du régime alimentaire du Médecin Allergologue** ou du **spécialiste** qui suit votre enfant, précisant la pathologie et/ou allergies alimentaires (allergènes et traces) et la conduite à tenir en cas d'urgence.

* Ce certificat est obligatoire, **aucun certificat médical du médecin traitant** ne pourra être pris en compte.

Photo d'Identité :

- **Joindre à cette demande une photo** de votre enfant, cette dernière permettra une reconnaissance rapide de votre enfant par les agents du service de restauration.

Accepter vous que cette photo soit affichée dans le site de restauration ? **Oui** **Non**

Merci de cocher la case relative à votre souhait.

Coordonnées de l'Enfant (à compléter) :

Nom et prénom de l'enfant	
Date de naissance	
Adresse	
Téléphone	
Ecole	
Classe (2022/2023)	
Centre de loisirs	

*En cas de **changement de coordonnées** en cours d'année, veuillez en informer la Direction Agriculture & Alimentation – Restauration collective.*



Coordonnées des Représentants Légaux (à compléter) :

1 - Nom Prénom de la Mère ou Représentante	
2 - Nom Prénom du Père ou Représentant	
N° téléphone portable/travail - 1	
N° téléphone portable/travail - 2	
Adresse mail	

En cas de changement de coordonnées en cours d'année, veuillez en informer la Direction Agriculture & Alimentation – Restauration collective.

Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.) :

A la réception des documents, le dossier de votre enfant sera étudié par la Responsable Qualité – Diététicienne, qui prendra contact avec vous.

En fonction de la prescription médicale un Protocole d'Accueil Individualisé sera mis en place par le médecin scolaire et l'école, ainsi qu'une Procédure d'Accueil et une Convention d'Accueil par la Ville de Poitiers - Direction Agriculture & Alimentation.

L'application du P.A.I. sera effective uniquement après retours de documents officiels signés (représentants légaux de l'enfant et représentant de la ville).

Coordonnées de la Direction Agriculture & Alimentation - DAA

Afin d'établir ou de renouveler le Protocole d'Accueil Individualisé de votre enfant chaque année, veuillez transmettre **la prescription du régime alimentaire du Médecin Allergologue** ou du **spécialiste** qui suit votre enfant, précisant la pathologie et/ou allergies alimentaires (allergènes et traces) et la conduite à tenir en cas d'urgence **accompagné de ce document dûment complété** (et photo) à la DAA.

■ Adresses bureau & postale :

Ville de Poitiers - Direction Agriculture et Alimentation - Restauration collective –
4 place des 3 cités - 1^{er} étage – 86000 POITIERS

■ Contacts : 05.49.52.35.35 poste 64163 - restauration.pai@poitiers.fr

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées pour la gestion et le suivi du régime particulier de votre enfant pendant sa scolarité, puis elles sont archivées pendant 5 ans dans le cadre de son P.A.I.

Fait à

Signatures des représentants légaux

Le20..